



solde de tout compte :treizieme mois

Par **petit_michel**, le **08/11/2009** à **09:33**

bonjour,

apres une rupture conventionnelle je viens de recevoir mon solde de tout compte :dans mon contrat cdi etait prevu un treizieme mois mais vue que j'ai ete en arret maladie durant un peu plus de six mois cette année la période de juillet a aout n'a pas ete retenu .

A votre avis es ce normal ?

Merci

Par **Paul PERUISSET**, le **08/11/2009** à **09:51**

Bonjour,

Les modalités du paiement du 13ème mois sont prévus soit par la convention collective, si le 13 ème mois a une origine conventionnelle, soit par un accord d'entreprise. Tout est possible, cela peut être normal, mais il faut connaître l'accord.

Cordialement.

Par **petit_michel**, le **08/11/2009** à **10:09**

merci pour votre reponse

j'etait entrain de me dire vu que au dela de 90 jours d'arret maladie consecutif ,le complément de salaire par rapport a la sécu m'a été versé par la caisse du batiment :peut etre dans ces indemnité est inclus la notion de treizième mois :il faut que je verifie ou peut etre sur ce forum qqun sait